REÇU
14 AVR. 2009

Département de la CHARENTE-MARITIME
Arrondissement de ROCHEFORT
Canton de ROYAN
17640 Commune de VAUX-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le huit avril à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX SUR MER
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
A la Mairie, sous la présidence de Mr Jean Paul CORDONNIER, Maire.
Date de la Convocation : le 02 avril 2009.
PRESENTS : M. CORDONNIER, Maire, Mme ANDRE, M. CASERTA, M. GRASSET, Mme CARPENTIER, M. TALLINEAU, M.DEVOUGE, Mme CARRERE, Adjoints, M. YALA, Mme GOMIS, M. BLOUIN, M. GENERAUD, Mme MAINGOURD, Mme MONTHEIL, M. BELLIERE, M. GUGLIERI, Mme GUIBERT, M. BEGOT, Mme VILNEAU, Mme PUGENS, M. PAIN, M. BALORIN, Mme GIRAUDOT, Mme POUHAËR-MARTIN, Mme SCHRÖDER.
ABSENTS REPRESENTES :
ABSENT EXCUSE :
ABSENTS : M. BIARD, Mme GRANJON
SECRETAIRE DE SEANCE : M. BALORIN.
Nombre de membres en exercice : 27 – présents : 25 – Votants : 25
Délibération affichée le 14 avril 2009.

DEVELOPPEMENT DURABLE – PROTOCOLE D'ELIGIBILITE AUX AIDES COMMUNALES

Monsieur DEVOUGE expose aux membres du conseil municipal qu'il est essentiel pour la commune, face aux changements climatiques et comme prévu dans son budget, de s'inscrire dans une politique de développement durable et qu'il est important de soutenir les actions visant à utiliser rationnellement les énergies.

Il est ainsi proposé d'octroyer des aides aux habitants de la commune favorisant les économies d'énergie.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver le projet de protocole, ci-annexé, d'éligibilité aux aides communales, rédigé par les membres de la commission développement durable réunie le 30 mars 2009.

Monsieur Pain pense que peut-être il aurait été plus judicieux de moduler l'aide en fonction des revenus financiers du foyer.

.../...

.../...

Monsieur Devouge répond que la commune s'est calquée sur les critères de l'ARA et de l'ADEME est que son but n'était pas d'instruire de nouveaux dossiers mais bien d'abonder. Monsieur Pain demande quel est le montant du budget inscrit ? Le Maire répond 50 000 € moins 10 000 € pour le bilan carbone.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le protocole ci-annexé,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

A VAUX SUR MER, le 10 avril 2009.
Le Maire,

MAIRIE DE VAUX-SUR-MER 17640 (Ch.-Mme)

Jean Paul CORDONNIER

REÇU
14 AVR. 2009